

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE CRESSONSAcq**

DEPARTEMENT

Effectif légal : 11

Nombres de Conseillers en exercice : 11

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

ID : 060-216001768-20260713-2026_06_18_26_2-DE



Convocation du 8 juin 2026

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 18 juin à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la Présidence de Monsieur Éric MIJOLE, Maire.

Etaient Présents : Madame LECOINTE Delphine, Monsieur ARMIEL Morgan, Madame MINGUET Bénédicte, Monsieur D'AMBRA Jérémy, Madame DANNE-POILLEUX Lucile, Monsieur GERARD Éric, Madame DE LA FUENTE GARCIA Christine,

Absents excusés : Monsieur ISAAC Émilien (pouvoir Monsieur D'Ambra Jérémy), Madame SZYMANSKI Laure (pouvoir Mme MINGUET Bénédicte), Monsieur GRIMAUX Stéphane (pouvoir Mme LECOINTE Delphine)

Secrétaire de séance : Monsieur D'AMBRA Jérémy

PROJET ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE MÉRY-LA-BATAILLE 2026-06-18-26

Monsieur le Maire présente ce projet éolien et ses incidences sur la commune de Cressonsacq comme sur l'ensemble du territoire.

Pour préparer ce point les élus ont reçu avec leur convocation une fiche résumant le projet basé sur l'avis détaillé de la MRAE.

Projet éolien « Les Moulins de Méry » à Méry-la-Bataille :

L'avis rendu le 10 mars 2026 par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) sur le projet éolien « Les Moulins de Méry » met en évidence de nombreuses insuffisances et des enjeux environnementaux et patrimoniaux majeurs qui conduisent à s'interroger sérieusement sur la pertinence même de ce projet.

Tout d'abord, la MRAe souligne que le projet s'inscrit dans un territoire déjà fortement marqué par l'éolien, avec plus de 210 éoliennes construites, 55 autorisées et 68 en cours d'instruction recensées dans l'aire d'étude.

Elle rappelle que le secteur constitue aujourd'hui un espace de respiration encore préservé, situé entre plusieurs zones déjà fortement équipées. Les communes de Méry-la-Bataille, Tricot, Courcelles-Epayelles, Belloy et Ménévillers sont identifiées comme faisant partie des derniers espaces non saturés du secteur.

La MRAe demande d'ailleurs que l'étude de saturation paysagère soit complétée, considérant que le contexte éolien a été sous-évalué.

Sur le plan patrimonial, l'Autorité environnementale insiste sur la proximité de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, située à environ 3 km du projet et bénéficiant d'un périmètre de protection patrimoniale remarquable. La MRAe estime que les impacts visuels sur ce monument majeur ne sont pas suffisamment étudiés et demande de nouveaux photomontages pour apprécier correctement les covisibilités. Elle conclut explicitement que, « au vu des enjeux en présence sur le site et des impacts forts du projet, notamment de la proximité avec l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois, la pertinence du site d'implantation doit être questionnée ».

Les enjeux sur l'avifaune sont également particulièrement préoccupants. La MRAe considère que les impacts sur les oiseaux et les chauves-souris sont sous-évalués. Elle relève la présence d'espèces protégées, vulnérables et sensibles à l'éolien, demande des inventaires complémentaires, une réévaluation des impacts, l'analyse des mortalités observées sur les parcs voisins ainsi que des mesures de réduction beaucoup plus fortes.

Plusieurs recommandations portent directement sur la protection de l'avifaune et des chiroptères, démontrant que les risques environnementaux restent insuffisamment pris en compte à ce stade. Enfin, il convient de rappeler que plusieurs projets éoliens situés dans le même secteur ont déjà fait l'objet de refus administratifs en raison de leurs atteintes au patrimoine, aux paysages et à la biodiversité, notamment autour de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois.

Ce constat rejoint les réserves exprimées par plusieurs communes limitrophes, qui s'inquiètent de la saturation croissante du territoire et de la dégradation durable du cadre de vie. Au regard de ces éléments, il apparaît légitime que les collectivités concernées émettent un avis clairement défavorable au projet « Les Moulins de Méry », afin de préserver l'équilibre paysager du territoire, la biodiversité locale, le patrimoine exceptionnel de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois et les derniers espaces de respiration encore préservés dans un secteur déjà fortement impacté par le développement éolien.

Monsieur le Maire demande aux élus de donner leur avis sur ce projet afin de le transmettre au commissaire enquêteur, l'enquête publique étant en cours.

Sur proposition de M. le Maire, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et une abstention, le conseil municipal émet un avis très défavorable au projet éolien en cours sur la commune de Méry la Bataille..

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le

Ne prends part au vote : 0

ID : 060-216001768-20260713-2026_06_18_26_2-DE

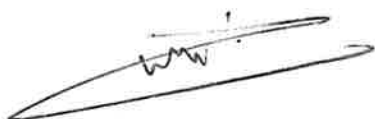
Pour : 10

Contre :

Abstention : 1

Fait et délibéré le jour, mois et an sus-indiqués

Le secrétaire, Jeremy D'AMBRA



Le Maire, Éric MIJOULE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13/07/2026 et de la publication 13/07/2026 – Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Beauvais dans un délai de 2 mois à compter de son caractère exécutoire, Cressonsacq le 13/07/2026 Le Maire,